

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-345-1925 Mutation.

n° 35-345-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 août 1925

Numéro JO

n° 345 du 31/08/1925

Date du numéro

31 août 1925

TEXTE INTÉGRAL

M. Henninger, radiotélégraphiste de la station côtière de Djibouti, sera employé au poste de T. S. F. à ondes courtes, chaque jour, deux heures environ en plus de son service normal au poste côtier de T. S. F. Il recevra, à cet effet, une indemnité de 200 francs par mois.